

Le HCR contre l'expulsion des réfugiés burundais de Tanzanie

La Libre Belgique, 29 août 2019 Burundi : rapatrier les réfugiés : le HCR pas sur la même longueur d'ondes qu'au Soudan Interrogé par La Libre Afrique.be, le Haut Commissariat de l'Onu pour les Réfugiés (HCR) a précisé sa position sur le rapatriement des 200.000 réfugiés burundais en Tanzanie, une position inchangée : seuls les retours volontaires sont acceptables pour l'agence onusienne.

Le ministre tanzanien de l'Intérieur avait dit cette semaine vouloir rapatrier tous ses réfugiés burundais, au rythme de 2000 par semaine, assurant que « la paix » règne au Burundi et menaçant d'arrêter ceux qui « incitent les réfugiés à ne pas rentrer chez eux ». « Bien que la sécurité générale se soit améliorée, le HCR considère que les conditions au Burundi ne sont actuellement pas propices à la promotion des retours », a indiqué le HCR à La Libre Afrique.be. L'agence précise cependant aider ceux qui veulent rentrer, au nombre de « près de 75.000 » aujourd'hui, depuis septembre 2017. Ne renvoyer « aucun réfugié » au Burundi contre son gré « Nous appelons les gouvernements tanzaniens et burundais à respecter leurs obligations internationales et à veiller à ce que tout retour soit volontaire, conformément à l'accord tripartite signé en mars 2018 ». L'agence appelle en outre les Etats à s'impliquer puisqu'elle les « exhorte » à « veiller à ce qu'aucun réfugié ne soit renvoyé au Burundi contre son gré et que des mesures soient prises pour rendre les conditions au Burundi plus propices au retour des réfugiés ». L'agence onusienne rappelle que « des centaines de personnes fuient encore le Burundi chaque mois et le HCR appelle les gouvernements de la région à maintenir l'ouverture des frontières et l'accès à l'asile pour ceux qui en ont besoin ». MFC